

Règlement intérieur



Administration :

Tout pratiquant doit : - s'acquitter de la licence FFJDA, la cotisation club et ligue
- présenter en début de saison un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du judo y compris en compétition. »
- être en possession d'un passeport sportif

Deux séances d'essai sont offertes avec prêt d'un kimono. Une fois licencié chaque judoka doit avoir son propre kimono.

Toute saison commencée est due, aucun remboursement n'aura lieu sans certificat médical.

Les Judokas :

Interdiction d'être pieds nus en dehors du tapis. Les déplacements vestiaires-dojos ne font en claquettes (ou autre).

Les judokas désirants boire pendant le cours doivent apporter une bouteille, pas de sortie du cours pour boire.

Nous vous conseillons de ne rien laisser dans les vestiaires. Une zone pour entreposer les sacs de sports est disponible dans le Dojo.

Des douches sont disponibles (et conseillées) dans les vestiaires.

Le planning des cours et prochaines animations est affiché sur le panneau d'information à la porte du dojo.

Tout le monde est tenu de respecter l'heure de début du cours.

Les Parents :

Il vous est conseillé de rester 5 minutes après le début du cours et 5 minutes avant la fin du cours.

Merci de ne pas perturber le cours, de ne pas faire de bruits et de ne pas parler fort. Lors du salut de début et de fin, respectez le silence total.

Responsabilité :

Ne pas apporter d'objet de valeur au dojo, le club ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

Nous vous rappelons que vous êtes responsables de vos enfants jusqu'à l'entrée au Dojo, ne pas confondre avec l'entrée du gymnase. Vous devez vous assurer qu'un enseignant est présent. Pour récupérer vos enfants vous devez vous rendre au Dojo.

Contacts :

Alexandre Boueyre : Président, 06 06 89 17 54 president@judoclubgueretois.com

François Gordien : Directeur technique, 06 59 49 30 35 f.gordien@gmail.com